

Préavis N° 7/06.2023

Morges, le 23 mai 2023

CRÉATION DE 51 PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE - PRÉVERENGES

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mardi 23 mai 2023 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Mme Elisabeth Morerod, Municipale à Lonay
Mme Katharina Zurn, Municipale à Echandens
Mme Anne-Catherine Gras, Municipale à Berolle
Mme Marie Christine Gilliéron, Syndique de Hautemorges, rapporteur

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Valérie Induni, Présidente du CODIR, Mme Sylvie Ciana, Vice-présidente, M. Anthony Vieira, Directeur de l'ARASMAC, et M. Manuel Canosa, adjoint de direction du secteur « Enfance ». Les membres de la commission les remercient de leur disponibilité ainsi que pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

Cette crèche-garderie sera créée dans les anciens locaux de la structure privée Univers Montessori, contrainte de fermer à l'automne 2022 sur décision de l'OAJE.

2 DISCUSSION

Bien que nécessitant des travaux de reconfiguration et de mise en conformité conséquents, la reprise des locaux existants permet une ouverture le 1^{er} janvier 2024, alors que la construction envisagée par la Commune de Préverenges n'aurait pas pu ouvrir ses portes avant 2025, voire 2026.

Cette structure - qui comprendra les 15 places de la crèche « Les Moussaillons » - en totalisera 66.

3 ASPECTS FINANCIERS

La première année, le taux de remplissage ne sera pas optimal, car les enfants seront accueillis progressivement dans la structure, ce qui facilitera leur intégration.

Il est à relever que certains coûts pourraient être en partie couverts par la subvention « aide à la pierre » de la FAJE.

Le budget 2024 sera augmenté d'un déficit à couvrir de CHF 819'615.-, déduction faite des recettes parentales et de la subvention FAJE.

4 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création de 51 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2024 ;
2. d'accepter d'ajouter au budget 2024, les montants du déficit à couvrir à la participation des communes (4525.00.73100) et à la subvention par le réseau du déficit des structures (3525.01.73100)

Au nom de la commission ;

Marie Christine Gilliéron
Commune de Hautemorges



Anne-Catherine Gras
Commune de Berolle



Elisabeth Morerod
Commune de Lonay



Katharina Zurn
Commune d'Echandens



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 22 juin 2023